



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2024 – 07

Mercredi 3 juillet 2024 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le lundi de 16h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Fermeture du secrétariat de mairie - Congés d'été

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 12 août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus. Réouverture le lundi 2 septembre 2024 aux horaires habituels.

Fermeture du secrétariat de mairie également du 8 au 12 juillet 2024.

Pas d'Infomesnil en août.



Votre Infomesnil sera en vacances

Le mois prochain

EN
VACANCES

Journal du PETR

Cet infomesnil est distribué avec le nouveau numéro du journal du PETR (**P**ôle d'**É**quilibre **T**erritorial et **R**ural - **S**eine en **P**laine **C**hampenoise - 55 187 habitants sur 79 communes dont Mesnil-Saint-Loup).

Info-tri 2024 - CCOA

Cet infomesnil est également distribué avec le numéro spécial Info-tri 2024 de la CCOA :
Notre **C**ommunauté de **C**ommunes de l'**O**rvin et de l'**A**rdusson.

Qualité de l'eau

Suite à l'article du mois dernier sur la potabilité de notre eau du robinet et les nombreuses questions légitimes que vous vous êtes posées, sachez que la qualité de l'eau est revenue dans les normes suite à une 2^{em} analyse de contrôle qui a eu lieu 48 heures après la précédente.

D'après le SDDEA la montée (*rapide et sans doute exceptionnelle et non pas durable*) du taux de nitrate est liée en partie aux importantes pluies de ces derniers mois et à l'infiltration dans les nappes phréatiques des éventuels résidus du sol.

A ce jour tous les indicateurs sont au vert (*Taux de Nitrate du dernier relevé à 46mg/l*) **et vous pouvez sans crainte continuer à boire notre eau du robinet.** Le dépassement du taux de nitrate (*tout juste à la valeur limite de 50mg/l*) n'aura durée que quelques jours.

Pour votre complète Information, sachez que des communes voisines ont des taux de nitrates qui s'élèvent à plus 60 à 80mg/l depuis des mois voire des années et également d'autres soucis d'ordre bactériologique, pesticides... ce qui n'est pas notre cas.

Un contrôle renforcé a été mis en place sur notre unité de distribution (Mesnil-Dierrey) afin de suivre l'évolution de ces paramètres sur 2024/2025.

Pour plus d'informations : Les analyses et relevés complets mensuels de l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*) sont régulièrement affichés dans le hall de la mairie.



Résultats pour toutes les communes : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Le maire, Michaël SIMON

Fête patronale de la Saint-Loup

Dimanche 1er septembre 2024 à 11h45 - Fête patronale de la Saint-Loup

Apéritif offert par la municipalité

Suivi d'un repas partagé

Place de l'église (*sortie de la messe*) ou salle polyvalente si mauvais temps



Fête patronale

La municipalité de Mesnil-Saint-Loup
La paroisse de Mesnil-Saint-Loup

Incivilités, vandalisme et cambriolages...

Nous avons comme partout à Mesnil-Saint-Loup quelques actes de vandalismes et d'incivilités...

Il est du devoir de chacune et chacun d'être vigilant et de signaler au plus vite à la gendarmerie tous les signalements anormaux ou suspects (de jour ou de nuit).

Appeler le 17 et ne craignez pas de déranger. Tous les détails sont importants, ne pensez pas que les autres vont le faire à votre place. Nul n'est à l'abri d'un cambriolage, cela arrive à votre voisin aujourd'hui mais peut vous arriver demain... **Il est nécessaire de rester solidaire.**

#ContreLesCambriolages
Pensez à la check-list des précautions à prendre avant votre départ

- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces
- Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur
- Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage
- Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé
- Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur
- N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue
- Fermez vos clayettes. Remplacez les clayettes cassées
- Verrouillez votre porte même en cas de courte absence
- Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile
- Installez des dispositifs de sécurité passive
- Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les
- Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !
APPELER LE 17

Endeavour national

Afin de passer un été tranquille tout en respectant le voisinage, quelques rappels de civisme :

« Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif de l'habitant-citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. C'est une manière de vivre ensemble dans l'intérêt et le respect commun. »

- La vie en collectivité : La qualité de notre cadre de vie dépend de la bonne volonté de chacun. Une meilleure condition de vie en collectivité passe par des gestes simples : être tolérant, solidaire, poli et respectueux.

Nous regrettons tous régulièrement certaines incivilités qui dégradent nos rues et notre cadre de vie (pollutions visuelles, sonores et olfactives par exemple). Nous constatons que nos espaces verts, fréquentés par nos enfants, ou trottoirs sont parfois minés par des déjections canines, ou autres déchets.

- Les trottoirs et caniveaux : L'encombrement d'un trottoir par une haie non entretenue relève également de la responsabilité de chaque propriétaire, il serait regrettable qu'un usager d'un trottoir se fasse renverser par un véhicule sous prétexte qu'il a été dans l'obligation de marcher sur la route en raison d'une haie non entretenue ou un véhicule garé sur trottoir.

Chacun est responsable légalement de sa part de trottoir, ce qui comprend également son nettoyage. Il en est de même pour le déneigement ainsi que la sécurisation d'un passage en cas de verglas, sans oublier le désherbage (sans produit chimique) le long des clôtures et des bordures de trottoirs. Les avaloirs ne sont pas des dépotoirs. Il est interdit de déverser tout déchet quel qu'il soit, sur la voie ou dans l'espace public, ni dans les avaloirs d'eaux pluviales (*un mégot de cigarette met 15 ans à se dégrader et ses particules toxiques ne disparaissent jamais*).

- Arbres, haies, élagages et bordures de propriété : Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordants les voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons et/ou les câbles électriques ou téléphoniques. Les branches ne doivent pas dépasser ni chez le voisin, ni sur la chaussée, ni cacher les panneaux de signalisation. Avant toute nouvelle plantation, il appartient à chacun de faire preuve de civisme et de s'assurer que la plantation ne gênera pas son voisin. Selon l'article 673 du Code Civil vous pouvez exiger que votre voisin coupe les branches qui dépassent de sa végétation. Passé trente ans, il n'est plus possible de demander au voisin de retirer une végétation qui gêne. Ainsi, si le voisin refuse de réduire la hauteur de son arbre parce qu'il a été planté il y a plus de trente ans, il n'est pas possible d'agir contre lui.

- Animaux : Vous êtes responsable de votre animal de compagnie. Vous ne devez pas laisser votre/vos chien(s) souiller la voie publique par leurs déjections, ainsi que les trottoirs, les allées et les espaces verts.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Problèmes avec les chiens très (trop) régulièrement constatés ... !

Il est inadmissible d'entendre dans certains quartiers des chiens aboyer pendant des heures sans que les propriétaires pourtant présents et qui se reconnaîtront (mais qui ne doivent pas lire cet infomesnil) n'interviennent. Les voisins subissent au quotidien de très forts désagréments.

- Déchets : Les déchets issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage ne peuvent en aucun cas être brûlés à l'air libre, ni dans des incinérateurs (pensez à les utiliser en paillage ou en compost).

<https://www.aube.gouv.fr/layout/set/print/Demarches-administratives/Professionnels-Toutes-les-demarches2#!/Particuliers/page/F31858>

- Autres nuisances et respect du voisinage : - Travaux de bricolage ou de jardinage : Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc ... doivent être effectués en respectant les créneaux horaires suivants :

Les jours ouvrables : 8h30/12h00 et 13h30/19h30 et les samedis : 9h00/12h00 et 15h00/19h00. Le dimanche et les jours fériés, c'est interdit dans l'Aube ! Arrêté préfectoral n°08-2432 du 22/07/2008

- La fumée des barbecues ne doit pas incommoder les voisins ni dégrader leurs habitations.

- Musique : Vous organisez une soirée, il est important de prévenir vos voisins. Ils sauront qu'ils risquent d'avoir quelques nuisances sonores et seront plus tolérants.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ces remarques et à leur application.

La municipalité de Mesnil-Saint-Loup vous souhaitent de belles et agréables vacances et un bon été.

Le maire, SIMON Michaël

Moisson

Durant la moisson, il est demandé aux habitants et promeneurs d'être vigilants.

Cependant, même si c'est souvent le cas, il est rappelé que la circulation des engins agricoles doit pouvoir se faire en respectant les règles du code de la route et à une vitesse appropriée dans le village et ses abords...

- Au-delà de 4,5 m de large, c'est un convoi exceptionnel !

Dans l'intérêt de tous, merci...



Recensement Militaire

Chaque jeune est invité à venir se faire recenser à la mairie (sur rendez-vous) dès son 16ème anniversaire.

Il suffit de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité, du livret de famille ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, ...).

Télévision : Déploiement de l'Ultra Haute Définition (UHD) sur la TNT

La TNT en Ultra-Haute Définition (UHD) a commencé son déploiement en France le 23 janvier 2024. Elle est disponible dans notre commune de Mesnil-Saint-Loup depuis le 11 juin 2024.

Dans sa décision du 25 octobre 2023, l'Arcom a ainsi attribué à France Télévisions le droit de diffuser France 2 en UHD à compter du mois de janvier 2024. France 3 (antenne nationale) sera également accessible en UHD du 10 juillet au 10 septembre 2024. Ces deux chaînes seront disponibles respectivement sur les numéros 52 et 53. Elles continueront bien sûr à être diffusées dans leur qualité actuelle (haute définition).

La diffusion en UHD est appelée à couvrir une large partie du territoire. A cette fin, il sera nécessaire de modifier quelques canaux sur plusieurs émetteurs de TNT.

Ces travaux auront un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des Français, plus de 40 % des foyers reçoivent la TNT par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer : ces téléspectateurs devront, le jour même de l'arrivée de l'UHD, procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour continuer de recevoir tous leurs programmes. Cette manipulation leur permettra aussi, si leur équipement le permet, d'accéder aux nouvelles chaînes UHD.

Si certains téléspectateurs perdaient la réception des chaînes de la TNT à la suite de l'introduction de l'UHD, l'Agence nationale des fréquences (ANFR), qui assure la gestion du fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle, pourra leur attribuer une aide financière selon les dispositions du décret n° 2023-1262 du 26 décembre 2023.

Cette aide, plafonnée, d'un montant de 120 € pour une adaptation de l'antenne de réception ou de 250 € pour un passage à un mode de réception alternative à l'antenne râteau, sera attribuée sans condition de ressources. Les gestionnaires d'habitats collectifs peuvent bénéficier d'une aide maximale de 500 € pour l'adaptation d'antennes collectives.

Les modalités d'attribution, pour les téléspectateurs sont détaillées sur le site www.recevoirlatnt.fr/ rubrique solutions aux dysfonctionnements/ aides financières-FARTV.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

Le site de l'Arcom: <https://www.arcom.fr/bienvenue-sur-la-page-dediee-aux-professionnels-deploiement-de-lultra-haute-definition-sur-la-television-numerique-terrestre> + le site internet www.recevoirlatnt.fr

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met à disposition son centre d'appel au 0970 818 818 (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).



Bibliothèque intercommunale - Changements de livres

La bibliothèque vient de recevoir plus de 500 livres de la médiathèque départementale.

- Des albums pour les petits
- Des livres pour les enfants
- Des BD et des mangas pour les jeunes
- Des mangas pour les ados
- Des BD pour les adultes
- Des policiers
- Des romans ...



N'hésitez pas à venir vous approvisionner pour l'été !

Bibliothèque intercommunale - Horaires pour les vacances estivales

VACANCES D'ETE



Horaires de la bibliothèque

	Juillet	Août
Mardi	Fermée	Fermée
Jeudi	Ouverte de 16h30 à 18h30	Fermée
Samedi	Ouverte de 10h à 12h	Fermée



Réouverture le 3 septembre

Journée Partir en Livre

Ateliers poétiques et ludiques avec Dorothée Volut.

Le **MERCREDI 17 JUILLET**

Pour les enfants de 4 à 12 ans

Rendez-vous à la bibliothèque de Mesnil Saint Loup



La Poésie
MÊME PAS PEUR !

Des jeux pour s'amuser avec les mots

	De 12h à 13h30	De 13h30 à 17h
Programme de l'après-midi	Pique-nique tiré du sac	Animations proposées par Dorothée Volut et les bénévoles de la bibliothèque suivies d'un goûter offert par la bibliothèque

Bibliothèque de Mesnil St Loup

Point Lecture de Faux Villecerf



Bulletin d'inscription à déposer à la bibliothèque avant le 12 juillet

bibliotheque.mesnil@orange.fr

Je souhaite participer au pique-nique et aux animations de l'après-midi du 17 juillet 2024

Nom

Prénom

Age

Localité



Prévenir

les piqûres de **tiques**
et la borréliose de **Lyme**

COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DES TIQUES ?

- Éviter d'avoir des zones de peau découvertes (porter des manches longues et des pantalons).
- Utiliser un produit répulsif contre les tiques.
- Emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins.
- Éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses.



BORRÉLIOSE DE LYME

**IL FAUT CONSULTER UN MÉDECIN DANS LES PLUS
BREFS DÉLAIS :**

- en cas d'apparition d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend (érythème migrant), dans le mois qui suit la piqûre.



COMMENT EMPÊCHER LA TRANSMISSION DE MALADIES PAR LES TIQUES

- Rechercher la présence de tiques sur la peau et les habits après une activité en pleine nature puisque la piqûre de tique est indolore et peut passer inaperçue.
- En cas de piqûre, **enlever rapidement la tique** à l'aide d'un tire-tique.



*Le médecin pourra vous prescrire un **traitement adapté** qui permettra d'éviter l'apparition de complications potentielles.*



www.grand-est.ars.sante.fr

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Propos incohérents

Vertiges / Nausées

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments ; je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

SENIORS et PERSONNES VULNÉRABLES,
une écoute, un service :

UN NUMÉRO VERT DÉDIÉ POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

 **Aube**
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

 **ADMR**



0 800 10 06 46

Du lundi au vendredi • 9h / 12h - 13h30 / 17h30

Numéro vert (gratuit)

Solutions, aide, services disponibles
dans l'Aube :

lutte contre l'isolement, soutien
psychologique, activité physique...

En famille ou entre amis

JEUX Intergénérationnels

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

**SALLE POLYVALENTE
MESNIL SAINT LOUP**

**Tombola
gratuite**

*Tirage
à 17h00*



**Comité des fêtes
en partenariat
avec la bibliothèque**



Raconte tapis
Belote
Rummikub
Triomino
Chromino
Tarot
Uno
6 qui prend
Skyjo
Scrabble
Pickomino
Qwirkle

**apportez
également vos jeux**



Carine SIMON : 07 86 09 45 83
carine-simon@hotmail.fr

Sur inscription

DE 3 À 99 ANS
ENFANTS DE - 10 ANS
ACCOMPAGNÉS
GOÛTER OFFERT

**Date limite d'inscription
le 29 septembre**

Bulletin d'inscription

pour le dimanche 6 octobre

Bulletin à déposer avant le 29 septembre :

- à la bibliothèque
- chez Mme SIMON Carine au 6 chemin rouge

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de participants Adultes :

Nombre de participants Enfants :





JOURNEE PORTES OUVERTES

DIMANCHE 07 JUILLET

DE 10H00 A 17H00

PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

Visite de la plantation, Dégustation,

Vente de tisanes, sels aromatisés

Chemin du silo, route de Dierrey

à Mesnil Saint Loup

Clarisse SIMON 06.81.45.29.22



Le 26 avril 2023 l'association A.R.B.R.E.S. a attribué le label

ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE

à la municipalité de Mesnil-Saint-Loup (Aube) pour l'entretien, la préservation et la sauvegarde du tilleul dit « la Tau »,
ou Tilleul de Sully, qui se trouve place du Terreau.

GRAND CONCOURS PHOTO AMATEUR 2024

Ouvert à toutes les
communes de l'Aube

du 1/07 au
15/09/2024

Inscription

5 participations maximum
par personne



L'arbre de mon village (< 2000 habitants)
L'arbre de ma ville (> 2000 habitants)
L'arbre de la forêt
L'arbre de la campagne

INFORMATIONS ET RÉGLEMENT SUR :

<https://arbresremarquablesaube.gogocarto.fr/>



Paroisse

Dimanche 7 juillet 2024 : Messe à Pâlis à 10h30.

Dimanche 14 juillet 2024 : Messe à Faux-Villecerf à 10h30.

Dimanche 21 juillet 2024 : Messe à Dierrey-Saint-Julien à 10h30.

Dimanche 28 juillet 2024 : Messe à Mesnil-Saint-Loup à 10h30.

Dimanche 4 août 2024 : Messe à Dierrey-Saint-Pierre à 10h30 - Fête patronale Saint-Pierre.
À Mesnil à 14h00 Adoration - Avec Montmartre.
À Mesnil à 19h00 Prière du soir.

Dimanche 11 août 2024 : Messe à Pâlis à 10h30.

Jeudi 15 août 2024 : Messe à Mesnil-Saint-Loup à 10h30 – Assomption.
À Mesnil-Saint-Loup à 18h30 Prière mariale et procession.

Dimanche 18 août 2024 : Messe à Faux-Villecerf à 10h30.

Dimanche 25 août 2024 : Messe à Dierrey-Saint-Julien à 10h30 - Fête patronale Saint-Julien.

Dimanche 1er septembre 2024 : Messe à Mesnil-Saint-Loup à 10h30 - Fête patronale Saint-Loup.
À Mesnil-Saint-Loup à 19h00 - Prière du soir et salut.

La paroisse

Recherche logement

Bonjour, je recherche pour début ou mi-septembre une petite maison en location avec terrain (si possible) sur Mesnil et ses environs.

Marinette COGNARD - Tél : 06.25.58.11.78 ou s'adresser à M. et Mme COGNARD Richard 03.25.43.18.89.
Merci.

Demande de covoiturage

Bonjour,

Nous recherchons à faire du covoiturage à la rentrée prochaine entre Mesnil Saint Loup et le collège Saint Bernard à Troyes pour notre fils Roméo. L'idéal serait de partager avec plusieurs parents les trajets de nos enfants chaque semaine. Sinon, nous serions aussi intéressés par un covoiturage rémunéré. Merci de nous contacter par courriel à l'adresse suivante si vous êtes intéressés :

Sophie Favre Jacobs et Nicolas FAVRE - contact@nicolasfavre.com

L'infomesnil sera en vacances le mois prochain
** Prochain infomesnil : mercredi 4 septembre 2024

bonnes
VACANCES!

Les vacances de nos aînés du Mesnil (1942 à 1946)



« On ne se souvient pas des jours,
on se souvient des instants »

Cesare Pavese.

